

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 11

- votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Bierville en séance ordinaire sous la présidence de de Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Maire.

Etaient présents : Jean-Jacques BOUTET, Marie-Claude POIS, Mathieu PAILLOUX, Christine DUBOC, Richard DUTOT, Jennifer LECLERC, Philippe BAILLEUL, Cécile SASSIER, Judicaël PETITEAU, Annick TRONIOU, Séraphin PAILLOUX.

Etaient absents :

Madame Marie-Claude POIS est désignée secrétaire de séance.

Délibération N°2026-10- ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de la doyenne d'âge,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

Le conseil municipal, par :

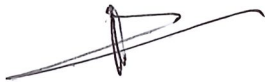
- 11 Voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S)
- 0 Voix CONTRE

ELIT Monsieur Jean-Jacques BOUTET, maire de la commune de BIERVILLE

INSTALLE Monsieur Jean-Jacques BOUTET en qualité de maire de la commune de BIERVILLE ;

AUTORISE Monsieur Jean-Jacques BOUTET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Mme POIS Marie-Claude



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BIERVILLE, le 20/03/2026

Le Maire,

Jean-Jacques BOUTET

